Image not found or type unknown

Quelle recours a adopter pour abus de confiance

Par **Pellerin Laurence**, le **06/04/2017** à **11:16**

bonjour, au mois de mars 2015 je prenais en location un appartement par agence , appartement collectifs (8) l agence précisée rénovation et travaux 2014 bien isolé jardin collectif place de parking.... je trouvai qu il fesait très froid l hiver 13 ou 14 sans chauffage mais ettouffant des que je montait le chauffage puis 30 l été je me suis donc rendu compte qu il ny avait aucune isolation autant thermique que phonique malgré les travaux de rénovation intérieur .... pmière infiltration venant du toit puis 3 autres au toilettes malgré une constatation du propriètaire en décembre 2015 celui ci ne s est pas affolé et nous a laisser avec les infiltrations a ce jour et voyant l etat de l appartement e meme pas deux ans il s est enfin décidé a refaire le toit qui datait des annèes 65 je subis depuis 3 jours des bruits infernaux et pire le plafond de mon toilette s est écroulé sur un enorme trou béant ou le jour passe ou ma fille de 2 ans édemi aurait pu se trouver ou moi meme ,l ouvrier est venu constaté et loin d etre affolé et j ai contacté le propriétaire qu n a meme pas daigné se déplacé a ce jour le jour entre le plafond et l extérieur est bouché par le nouveau rouleau de laine de verre donc est il normal d avoir été floué quant a la rénovation et surtout a la super isolation de l appartement murs creux et en contreplaqué toit datant de plus de 40 ans et toiture en fer.je vous remercie si vous pouviez m indiquer s il y a possibilté de poursuivre le propriétaire ou d engager une procédure pour abus de confiance ou autre.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés